



**Rapport d'évaluation environnementale:  
Renouvellement du permis d'exploitation d'une  
installation de traitement de substances nucléaires de SRB  
Technologies (Canada) Inc.**

**Mars 2015**



## RÉSUMÉ

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) mène des évaluations environnementales (EE) en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) pour tous les projets, conformément à son mandat visant à assurer la protection de l'environnement et la santé des personnes. Le présent rapport d'information sur l'EE, rédigé par le personnel de la CCSN à l'intention de la Commission et du public, décrit les conclusions de l'EE réalisée pour la demande présentée par SRB Technologies (Canada) Inc. (SRB) concernant le renouvellement de son permis actuel de la CCSN.

L'EE porte sur des éléments d'intérêt public et réglementaires courants, notamment les rejets d'effluents, les calculs de dose au public et des aspects environnementaux particuliers. Depuis 2000, des examens des effets environnementaux ont été réalisés en vertu de la LSRN. Une EE a déjà été réalisée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992)* pour SRB en 2001, et les conclusions sont résumées dans le présent rapport d'EE.

SRB exerce les activités autorisées par le permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires, NSPFOL-13.00/2015, qui arrive à échéance le 30 juin 2015. En septembre 2014, SRB a présenté à la CCSN une demande de renouvellement de son permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires.

En se fondant sur l'EE menée pour le renouvellement du permis de SRB, le personnel de la CCSN conclut que SRB a pris et continuera de prendre les mesures voulues pour protéger l'environnement et préserver la santé et la sécurité des personnes. Les résultats du programme de surveillance et de vérification de la conformité sur l'environnement, qui fait partie de la surveillance réglementaire normale, ont été utilisés pour s'assurer que SRB se conformera aux exigences de la CCSN.